

Séance publique du  
**5 mai 2020** au centre culturel  
Kuerzwénkel à Consdorf

Gemeinderatssitzung vom  
**5. Mai 2020** im Kulturzentrum  
Kuerzwénkel in Consdorf

## Présents

### Bourgmestre

Mme Edith Jeitz

### Échevins

M. Willy Hoffmann, Mme Henriette Weber-Garson

### Conseillers

MM. Nicolas Vesque, Tommy Urbing, David Arlé,  
Alain Fil, Marco Bermes

### Secrétaire communal

Christophe Bastos

## Absences excusées

Willy Hoffmann (points 9., 17., 18.),  
Edith Jeitz (points 17., 18.)

## Presse

1

## Auditeurs

Néant

## Anwesend

### Bürgermeisterin

Mme Edith Jeitz

### Schöffen

M. Willy Hoffmann, Mme Henriette Weber-Garson

### Räte

MM. Nicolas Vesque, Tommy Urbing, David Arlé,  
Alain Fil, Marco Bermes

### Gemeindesekretär

Christophe Bastos

## Abwesend entschuldigt

Willy Hoffmann (Punkte 9., 17., 18.),  
Edith Jeitz (Punkte 17., 18.)

## Presse

1

## Zuhörer

Keiner

**Tous les points sont approuvés à l'unanimité  
des voix, sauf les points 6., 7., 21., 23.**

**Début de la séance à 9:00 heures**

## Ordre du jour

### Séance à huis clos:

Néant

### En séance publique:

#### Administration générale

1. Désignation d'un local pour les réunions  
du conseil communal
2. Approbation de divers devis:
  - a. Aménagement d'un silo à sel pour le service hiver  
(4/627/222100/20010)
  - b. Installation de stations de transfert de chaleur  
(4/429/222100/19002)
  - c. Réaménagement de la cour de l'école/  
aménagement d'un auvent (4/910/221313/20011)
3. Approbation d'un devis supplémentaire  
concernant le renouvellement de la canalisation  
et du réseau de chauffage urbain dans la Rue du  
Mullerthal, la Rue Burgkapp, la Rue de la Mairie  
et la Route de Luxembourg (4/520/222100/13008)
4. Approbation d'un décompte de travaux –  
Réfection de la voirie Rue de la Forêt à Scheidgen
5. Approbation de l'adaptation du prix du repas  
sur roues ainsi que du prix de livraison
6. Approbation du règlement de police  
de la commune de Consdorf
7. Approbation des montants pour l'allocation  
de cadeaux pour services rendus et de dons

**Alle Punkte wurden einstimmig angenommen, mit  
Ausnahme der Punkte 6., 7., 21., 23.**

**Anfang der Sitzung 9:00 Uhr**

## Tagesordnung

### Geschlossene Sitzung:

Keine

### Öffentliche Sitzung:

#### Allgemeine Verwaltung

1. Bestimmung von Räumlichkeiten  
für Gemeinderatssitzungen
2. Genehmigung verschiedener Kostenvoranschläge:
  - a. Installation eines Salzsilos für den Winterdienst  
(4/627/222100/20010)
  - b. Genehmigung eines Kostenvoranschlags für die  
Installation von Wärmeübertragungsstationen  
(4/429/222100/19002)
  - c. Genehmigung eines Angebots für die Sanierung  
des Schulhofs / Einrichtung eines Überdachs  
(4/910/221313/20011)
3. Genehmigung eines zusätzlichen  
Kostenvoranschlags für die Erneuerung der  
Kanalisation und des Fernwärmenetzes in der Rue  
du Mullerthal, der Rue Burgkapp, der Rue de la Mairie  
und der Route de Luxembourg (4/520/222100/13008)
4. Genehmigung einer Abrechnung von Arbeiten –  
Instandsetzung der Rue de la Forêt in Scheidgen
5. Genehmigung der Preisanpassung des Essens auf  
Rädern, sowie des Lieferpreises
6. Annahme des Polizeireglements  
der Gemeinde Consdorf

# Gemengen- a Schäfferot

- pour raisons familiales
8. Approbation de la procédure d'obtention du dégrèvement de l'édifice religieux « Église de Scheidgen »
  9. Approbation d'une convention – Jardin collectif « Hogaarden »
  10. Approbation d'une convention – Famille Arendt-Pfeiffer
  11. Approbation de la convention pour l'année 2020 avec l'Office Social Régional de Beaufort
  12. Approbation d'un avenant 2 de la convention tripartite 2018 du service d'éducation et d'accueil – Maison Relais
  13. Approbation de titres de recette 2019
  14. Approbation de titres de recette 2020

## Circulation

15. Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence concernant la réglementation de la circulation dans la Rue Ousterholz et la Rue Alsbach à Consdorf
16. Approbation d'une modification à apporter au règlement de circulation

## Environnement

17. Nomination d'un délégué de la commune de Consdorf comme membre du conseil d'administration de la société anonyme « Wandpark Möllerdall »
18. Approbation du règlement sur l'utilisation des toitures des bâtiments communaux

## Commissions consultatives et délégations

19. Nomination d'un délégué au sein du conseil d'administration de l'Office Social Régional de Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf et Reisdorf
20. Acceptation de la démission de Madame Laure ALIBERT en tant que membre de la commission scolaire

## Syndicats et associations

21. Cautionnement d'un prêt – Syndicat d'Initiative et de Tourisme Consdorf – Mobil-homes et terrasses
22. Approbation des subsides 2019 – associations locales : Union Sportive Berdorf-Consdorf 01
23. Approbation d'un subside extraordinaire – Union Sportive Berdorf-Consdorf 01

7. Genehmigung der Beträge für die Zuteilung von Geschenken für erbrachte Dienstleistungen und Geschenke aus familiären Gründen
8. Genehmigung des Verfahrens zur Entweihung des religiösen Gebäudes „Kirche Scheidgen“
9. Genehmigung einer Konvention – Kollektivgarten „Hogaarden“
10. Genehmigung einer Konvention – Familie Arendt-Pfeiffer
11. Genehmigung der Konvention 2020 mit dem regionalen Sozialamt Beaufort
12. Genehmigung einer Änderung 2 der Konvention Dreierabkommen von 2018 betreffend den „service d'éducation et d'accueil“ – Maison Relais
13. Genehmigung der Einnahmen 2019
14. Genehmigung der Einnahmen 2020

## Verkehr

15. Bestätigung einer vorübergehenden Verkehrsregelung bezüglich der Verkehrsregeln in der Rue Ousterholz und der Rue Alsbach in Consdorf
16. Genehmigung einer Änderung des Verkehrsreglements

## Umwelt

17. Ernennung eines Delegierten aus der Gemeinde Consdorf zum Mitglied des Verwaltungsrates der *société anonyme* „Wandpark Möllerdall“
18. Genehmigung des Reglements zur Verwendung der Dächer der Gemeindegebäude

## Beratende Kommissionen und Delegationen

19. Ernennung eines Delegierten in den Verwaltungsrat des regionalen Sozialamtes Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf und Reisdorf
20. Annahme des Rücktritts von Frau Laure ALIBERT als Mitglied der beratenden Schulkommission

## Syndikate und Vereine

21. Garantie eines Darlehens – Syndicat d'Initiative et de Tourisme Consdorf – Mobilheime und Terrassen
22. Bewilligung der Zuschüsse 2019 – lokale Vereine : Union Sportive Berdorf-Consdorf 01
23. Bewilligung eines außerordentlichen Zuschusses – Union Sportive Berdorf-Consdorf 01

## En séance publique

### 1. Désignation d'un local pour les réunions du conseil communal

Suite à l'introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, le conseil communal décide de désigner le centre polyvalent Kuerzwénkel, 19, Rue de Berdorf à Consdorf comme local de réunion du conseil communal de Consdorf pendant la durée de l'état de crise.

### 2. Approbation de divers devis

Le conseil communal décide d'approuver les devis suivants concernant :

- a. l'aménagement d'un silo à sel pour le service hiver (4/627/222100/20010), au montant de 40.000€.

## Öffentliche Sitzung

### 1. Bestimmung von Räumlichkeiten für Gemeinderatssitzungen

Nach der Einführung einer Reihe von Maßnahmen im Rahmen des Kampfes gegen Covid-19 beschließt der Gemeinderat, das Kulturzentrum Kuerzwénkel, 19, Rue de Berdorf in Consdorf, als Sitzungssaal des Gemeinderats von Consdorf zu bestimmen für die Dauer des Krisenzustands.

### 2. Genehmigung verschiedener Kostenvoranschläge

Der Gemeinderat nimmt folgende Kostenvoranschläge an :

- a. Installation eines Salzsilos für den Winterdienst (4/627/222100/20010), in Höhe von 40.000€.

# Gemengen- a Schäfferot

- b. l'installation de stations de transfert de chaleur (4/429/222100/19002), au montant de 140.000€.
- c. le réaménagement de la cour de l'école /aménagement d'un auvent (4/910/221313/20011), au montant de 75.000€.

### **3. Approbation d'un devis supplémentaire concernant le renouvellement de la canalisation et du réseau de chauffage urbain dans la Rue du Mullerthal, la Rue Burgkapp, la Rue de la Mairie et la Route de Luxembourg (4/520/222100/13008)**

Suite aux réunions entre le bureau d'ingénieurs-conseils TR-ENGINEERING S.A. et le collège échevinal, respectivement le conseil communal, fournissant les arguments justificatifs pour les travaux supplémentaires déjà réalisés et encore à réaliser lors du projet et donnant un explicatif détaillé quant aux coûts supplémentaires, le conseil communal approuve le devis supplémentaire au montant de 1.465.424,71 €. (4/520/222100/13008 – renouvellement de la canalisation et du réseau de chauffage urbain dans la Rue du Mullerthal, la Rue Burgkapp, la Rue de la Mairie et la Route de Luxembourg).

### **4. Approbation d'un décompte de travaux – Réfection de la voirie Rue de la Forêt à Scheidgen**

Le conseil communal approuve le décompte, concernant la réfection de la voirie Rue de la Forêt à Scheidgen, au montant total de 7.831,56€.

### **5. Approbation de l'adaptation du prix du repas sur roues ainsi que du prix de livraison**

Le conseil communal décide de fixer le prix d'un repas sur roues à 14,67€ à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020.

### **6. Approbation du règlement de police de la commune de Consdorf**

Le conseil communal arrête le nouveau règlement de police du 5 mai 2020 de la commune de Consdorf avec huit voix pour et une voix contre (Bermes). Ce règlement remplace le règlement du 7 octobre 2010 (Règlement de Police).

### **7. Approbation des montants pour l'allocation de cadeaux pour services rendus et de dons pour raisons familiales**

Le conseil communal décide avec huit voix pour et une voix contre (Bermes):

1. d'abroger la décision du conseil communal du 13 mars 2007, point de l'ordre du jour no. 7, relative à l'allocation de cadeaux pour services rendus, approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 10 mai 2007, réf. No. 900/07;

- b. Installation von Wärmeübertragungsstationen (4/429/222100/19002), in Höhe von 140.000€.
- c. Sanierung des Schulhofs/ Einrichtung eines Überdachs (4/910/221313/20011), in Höhe von 75.000€.

### **3. Genehmigung eines zusätzlichen Kostenvoranschlags für die Erneuerung der Kanalisation und des Fernwärmenetzes in der Rue du Mullerthal, der Rue Burgkapp, der Rue de la Mairie und der Route de Luxembourg (4/520/222100/13008)**

Nach Versammlungen zwischen dem Büro der beratenden Ingenieure von TR-ENGINEERING S.A. und dem Schöfferrat bzw. dem Gemeinderat wurden die unterstützenden Argumente für die zusätzlichen Arbeiten geliefert, die bereits während des Projekts durchgeführt wurden und noch durchgeführt werden müssen, und eine detaillierte Aufstellung der Kosten gegeben. Der Gemeinderat genehmigt den zusätzlichen Kostenvoranschlag in Höhe von 1.465.424,71 € (4/520/222100/13008 – Erneuerung der Kanalisation und des Fernwärmenetzes in der Rue du Mullerthal, der Rue Burgkapp, der Rue de la Mairie und der Route de Luxembourg).

### **4. Genehmigung einer Abrechnung von Arbeiten – Instandsetzung der Rue de la Forêt in Scheidgen**

Der Gemeinderat genehmigt die Abrechnung, betreffend die Instandsetzung der Rue de la Forêt in Scheidgen, in Höhe von 7.831,56€.

### **5. Genehmigung der Preisanpassung des Essens auf Rädern, sowie des Lieferpreises**

Der Gemeinderat stimmt zu, den Preis für eine Mahlzeit auf Rädern, ab dem 1. Juni 2020, auf 14,67€ anzuheben.

### **6. Annahme des Polizeireglements der Gemeinde Consdorf**

Der Gemeinderat nimmt das neue Polizeireglement für die Gemeinde Consdorf vom 5. Mai 2020, mit acht Stimmen für und einer Gegenstimme (Bermes) an. Dieses Reglement ersetzt das Polizeireglement vom 7. Oktober 2010 (Règlement de Police).

### **7. Genehmigung der Beträge für die Zuteilung von Geschenken für erbrachte Dienstleistungen und Geschenke aus familiären Gründen**

Der Gemeinderat entscheidet mit acht Stimmen für und einer Gegenstimme (Bermes):

1. die Aufhebung der vom Innenminister am 10. Mai 2007 genehmigten Entscheidung des Gemeinderats vom 13. März 2007, Tagesordnungspunkt Nr. 7, über die Zuteilung von Geschenken für erbrachte Dienstleistungen, Ref. No. 900/07;

# Gemengen- a Schäfferot

- de fixer les montants pour l'allocation de cadeaux et dons pour raisons familiales, à un membre du personnel, parmi lesquelles la naissance d'un enfant 150,00€, le mariage 100,00€ et le décès d'un proche 50,00€ ;
- d'offrir un cadeau au personnel à l'occasion de ses 25 années de service au sein de l'administration communale ou son départ à la retraite (minimum 5 années de service) au montant de 50,00€ par année de service.

## **8. Approbation de la procédure d'obtention du dégrèvement de l'édifice religieux « Église de Scheidgen »**

Le conseil communal décide d'approuver la procédure d'obtention du dégrèvement de l'édifice religieux « Eglise de Scheidgen » à des fins d'utilisation culturelle.

## **9. Approbation d'une convention – Jardin collectif « Hogaarden »**

Le conseil communal décide d'approuver une convention signée entre notre collègue des bourgmestre et échevins et le locataire de la parcelle du jardin collectif « Hogaarden » à Consdorf.

## **10. Approbation d'une convention – Famille Arendt-Pfeiffer**

Le conseil communal décide de ratifier la convention jointe, signée en date du 14 janvier 2020 par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf et les époux Kim PFEIFFER et Fränz ARENDT de Braidweiler, concernant la mise à disposition à la commune d'une partie de terrain, inscrit au cadastre de la commune de Consdorf, section C de Braidweiler, no. cadastral 532/1250, d'une contenance d'environ 1 m<sup>2</sup>.

## **11. Approbation de la convention pour l'année 2020 avec l'Office Social Régional de Beaufort**

Le conseil communal décide de ratifier la convention 2020 conclue en date du 18 mars 2020 entre la Ministre de la Famille et de l'Intégration, l'Office Social commun de Bech, Beaufort, Berdorf, Consdorf et Reisdorf et les collèges échevinaux des communes de Bech, Beaufort, Berdorf, Consdorf et Reisdorf.

## **12. Approbation d'un avenant 2 de la convention tripartite 2018 du service d'éducation et d'accueil – Maison Relais**

Le conseil communal décide de ratifier l'avenant 2 à la convention tripartite 2018 du service d'éducation et d'accueil à Consdorf du 19 décembre 2019, et de remplacer et annuler le document intitulé « avenant de la convention tripartite 2018 du service d'éducation et d'accueil – Maison Relais », ratifié par la délibération du conseil communal du 8 octobre 2019, point de l'ordre du jour no. 12.

- die Beträge für die Zuweisung von Geschenken und Spenden aus familiären Gründen an einen Mitarbeiter festzulegen, unter anderem der Geburt eines Kindes 150,00€, der Heirat 100,00€ und des Todes eines geliebten Menschen 50,00€ ;
- dem Personal anlässlich seiner 25-jährigen Tätigkeit in der Gemeindeverwaltung oder seiner Pensionierung (nach mindestens 5 Dienstjahren) ein Geschenk in Höhe von 50,00€ pro Dienstjahr zu schenken.

## **8. Genehmigung des Verfahrens zur Entweihung des religiösen Gebäudes „Kirche Scheidgen“**

Der Gemeinderat beschließt, das Verfahren zur Entweihung des religiösen Gebäudes „Kirche Scheidgen“ zum Zwecke der kulturellen Nutzung zu genehmigen.

## **9. Genehmigung einer Konvention – Kollektivgarten „Hogaarden“**

Der Gemeinderat beschließt, eine Konvention zwischen dem Schöffenrat und dem Mieter der Parzelle des Kollektivgartens „Hogaarden“ in Consdorf zu genehmigen.

## **10. Genehmigung einer Konvention – Familie Arendt-Pfeiffer**

Der Gemeinderat beschließt, das am 14. Januar 2020 vom Schöffenrat der Gemeinde Consdorf und den Eheleuten Kim PFEIFFER und Fränz ARENDT von Braidweiler unterzeichnete, gemeinsame Abkommen über die Bereitstellung eines Teils des Grundstücks, eingetragen im Kataster der Stadt Consdorf, Abschnitt C von Braidweiler, Katasternummer 532/1250, mit einer Kapazität von ca. 1 m<sup>2</sup>, für die Gemeinde zu ratifizieren.

## **11. Genehmigung der Konvention 2020 mit dem regionalen Sozialamt Beaufort**

Der Gemeinderat genehmigt die am 18. März 2020 geschlossene Konvention 2020 zwischen dem Minister für Familien und Integration, dem gemeinsamen Sozialamt von Bech, Beaufort, Berdorf, Consdorf und Reisdorf, sowie den Schöffenräten der Gemeinden Bech, Beaufort, Berdorf, Consdorf und Reisdorf.

## **12. Genehmigung einer Änderung 2 der Konvention Dreierabkommen von 2018 betreffend den „service d'éducation et d'accueil“ – Maison Relais**

Der Gemeinderat beschließt, die Änderung 2 der Konvention Dreierabkommen von 2018 des „service d'éducation et d'accueil“ – Maison Relais in Consdorf vom 19. Dezember 2019 zu genehmigen und das Dokument mit dem Titel „avenant de la convention tripartite 2018 du service d'éducation et d'accueil – Maison Relais“, welches durch in der Sitzung des Gemeinderats vom 8. Oktober 2019, Tagesordnungspunkt Nr. 12 ratifiziert wurde, zu ersetzen und zu annullieren.

## 13. Approbation de titres de recette 2019

Le conseil communal décide d'arrêter les titres de recette de l'exercice 2019 au montant total de 1.438.857,06€.

## 14. Approbation de titres de recette 2020

Le conseil communal décide d'arrêter les titres de recette de l'exercice 2020 au montant de 1.758.320,10€.

## 15. Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence concernant la réglementation de la circulation dans la Rue Ousterholz et la Rue Alsbach à Consdorf

Le conseil communal confirme le règlement de circulation temporaire portant sur

- l'interdiction à toute circulation ne concernant pas le chantier entre les maisons no. 10 et no. 4 Rue Ousterholz à Consdorf
- l'autorisation à toute circulation dans la Rue Ousterholz et sur le CV 100 uniquement en sens unique, à savoir de la maison no. 32 vers la maison no. 97
- l'autorisation à toute circulation sur le CV 102 uniquement en sens unique, à savoir de «Larebiërg» vers la Rue Alsbach.

Le présent règlement est en vigueur à partir du lundi 9 mars 2020 de 8:00 heures jusqu'à la fin du chantier.

## 16. Approbation d'une modification à apporter au règlement de circulation

Le conseil communal décide de modifier le règlement de circulation de base modifié du 16 octobre 2014.

## 17. Nomination d'un délégué de la commune de Consdorf comme membre du conseil d'administration de la Société Anonyme «Wandpark Möllerdall»

Le conseil communal décide de nommer Madame Edith JEITZ, bourgmestre de la commune de Consdorf, en tant que déléguée de la commune de Consdorf au conseil d'administration de la société anonyme «Wandpark Möllerdall S.A.».

## 18. Approbation du règlement sur l'utilisation des toitures des bâtiments communaux

Le conseil communal décide d'édicter un règlement sur l'utilisation des toitures des bâtiments communaux.

## 19. Nomination d'un délégué au sein du conseil d'administration de l'Office Social Régional de Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf et Reisdorf

Le conseil communal décide de nommer Madame Helga HOFFMANN-SCHMITZ en tant que déléguée de la commune de Consdorf au conseil d'administration de l'Office Social Régional de Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf et Reisdorf jusqu'à la fin du mandat, à savoir jusqu'au 31 décembre 2025.

## 13. Genehmigung der Einnahmen 2019

Der Gemeinderat beschließt, die Einnahmen für das Geschäftsjahr 2019, in Höhe von 1.438.857,06€ zu übernehmen.

## 14. Genehmigung der Einnahmen 2020

Der Gemeinderat beschließt, die Einnahmen des Geschäftsjahres 2020, in Höhe von 1.758.320,10€ zu genehmigen.

## 15. Bestätigung einer vorübergehenden Verkehrsregelung bezüglich der Verkehrsregeln in der Rue Ousterholz und der Rue Alsbach in Consdorf

Der Gemeinderat bestätigt die vorübergehenden Verkehrsregeln in Bezug auf

- ein Verbot des gesamten Verkehrs, ausgenommen der Baustelle zwischen den Häusern Nr. 10 und Nr. 4 Rue Ousterholz in Consdorf
- Genehmigung für jeglichen Verkehr in der Rue Ousterholz und auf dem CV 100 nur in einer Richtung, nämlich von Haus Nr. 32 in Richtung Haus Nr. 97
- Genehmigung für den gesamten Verkehr auf CV 102 nur in eine Richtung, nämlich von „Larebiërg“ zur Rue Alsbach.

Diese Bestimmungen gelten ab Montag, dem 9. März 2020, von 8:00 Uhr bis zum Ende der Baustelle.

## 16. Genehmigung einer Änderung des Verkehrsreglements

Der Gemeinderat genehmigt die Änderung, des abgeänderten Verkehrsreglements vom 16. Oktober 2014.

## 17. Ernennung eines Delegierten aus der Gemeinde Consdorf zum Mitglied des Verwaltungsrates der Société Anonyme „Wandpark Möllerdall“

Der Gemeinderat beschließt, Frau Edith JEITZ, Bürgermeisterin der Gemeinde Consdorf, als Delegierte der Gemeinde Consdorf in den Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft „Wandpark Möllerdall S.A.“ zu ernennen.

## 18. Genehmigung des Reglements zur Verwendung der Dächer der Gemeindegebäude

Der Gemeinderat genehmigt ein Reglement zur Verwendung der Dächer der Gemeindegebäude.

## 19. Ernennung eines Delegierten in den Verwaltungsrat des regionalen Sozialamtes Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf und Reisdorf

Der Gemeinderat beschließt, Frau Helga HOFFMANN-SCHMITZ bis zum Ende des Mandats, also bis zum 31. Dezember 2025, als Delegierte der Gemeinde Consdorf in den Verwaltungsrat des regionalen Sozialamtes Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf und Reisdorf zu berufen.

## **20. Acceptation de la démission de Madame Laure ALIBERT en tant que membre de la commission scolaire**

Le conseil communal décide d'accepter la démission de Madame Laure ALIBERT en tant que membre de la commission scolaire.

## **21. Cautionnement d'un prêt – Syndicat d'Initiative et de Tourisme Consdorf – Mobil-homes et terrasses**

Le conseil communal décide d'opter avec huit voix pour et une voix contre (Weber-Garson) dans l'intérêt de l'acquisition de 5 mobile-homes et terrasses en vue de l'agrandissement et de la modernisation du camping « La Pinède » à Consdorf, pour le cautionnement par la commune de Consdorf d'un prêt bancaire, au montant de 90.453 €, pour le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Consdorf, en reprenant les modalités proposées par le collègue des bourgmestre et échevins.

## **22. Approbation des subsides 2019 – associations locales : Union Sportive Berdorf-Consdorf 01**

Lors de la séance du 17 décembre 2019, le conseil communal avec 9 voix contre, a décidé de ne pas accorder à l'association locale « Union Sportive Berdorf-Consdorf 01 » un subside pour l'année 2019 pour cause de manque de transparence dans le bilan annuel de l'association. Suite à l'entrevue des responsables de l'association « Union Sportive Berdorf-Consdorf 01 » avec les conseillers communaux en date du 5 mars 2019, les points considérés comme non transparents par les conseillers communaux ont été présentés et clarifiés de sorte que le vote du subside a été de nouveau inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 5 mai 2020.

Le conseil communal décide d'accorder à l'association locale « Union Sportive Berdorf-Consdorf 01 » un subside de 8.200 € pour l'année 2019.

## **23. Approbation d'un subside extraordinaire – Union Sportive Berdorf-Consdorf 01**

Vu la demande présentée par l'« Union Sportive Berdorf-Consdorf 01 » (USBC01) en vue de l'obtention d'un subside extraordinaire pour l'organisation du tournoi de football Askalcup, pour l'année 2019, le conseil communal décide avec sept voix pour, une abstention (Bermes) et une voix contre (Weber-Garson) d'accorder un subside extraordinaire à l'« Union Sportive Berdorf-Consdorf 01 » (USBC01) au montant de 5.000 € pour l'année 2019.

## **20. Annahme des Rücktritts von Frau Laure ALIBERT als Mitglied der beratenden Schulkommission**

Der Gemeinderat akzeptiert den Rücktritt von Madame Laure ALIBERT als Mitglied der beratenden Schulkommission.

## **21. Garantie eines Darlehens – Syndicat d'Initiative et de Tourisme Consdorf – Mobilheime und Terrassen**

Der Gemeinderat beschließt, mit acht Stimmen für und einer Gegenstimme (Weber-Garson), im Interesse des Erwerbs von 5 Mobilheimen und Terrassen um den Campingplatz „La Pinède“ in Consdorf zu vergrößern und zu modernisieren, für das Bankdarlehen in Höhe von 90.453 € des Syndicat d'Initiative et Tourisme de Consdorf, unter Beachtung der vom Schöffenrat vorgeschlagenen Bedingungen, Bürgschaft zu stellen.

## **22. Bewilligung der Zuschüsse 2019 – lokale Vereine : Union Sportive Berdorf-Consdorf 01**

In der Sitzung vom 17. Dezember 2019 hat der Gemeinderat mit 9 Gegenstimmen beschlossen, dem lokalen Verein „Union Sportive Berdorf-Consdorf 01“ wegen mangelnder Transparenz im Jahresbericht des Vereins keinen Zuschuss für das Jahr 2019 zu gewähren. Nach dem Gespräch der Verantwortlichen des Vereins „Union Sportive Berdorf-Consdorf 01“ mit den Gemeinderäten am 5. März 2019 wurden die von den Gemeinderäten als nicht transparent erachteten Punkte vorgestellt und geklärt, so dass die Abstimmung der Subvention erneut auf die Tagesordnung der Gemeinderatssitzung vom 5. Mai 2020 gesetzt wurde.

Der Gemeinderat beschließt, dem lokalen Verein „Union Sportive Berdorf-Consdorf 01“ einen Zuschuss von 8.200 € für das Jahr 2019 zu gewähren.

## **23. Bewilligung eines außerordentlichen Zuschusses – Union Sportive Berdorf-Consdorf 01**

In Anbetracht des Antrags der „Union Sportive Berdorf-Consdorf 01“ (USBC01), einen außerordentlichen Zuschuss für die Organisation des Askalcup-Fußballturniers für das Jahr 2019 zu erhalten, bewilligt der Gemeinderat mit sieben Stimmen für, einer Stimmenthaltung (Bermes) und einer Gegenstimme (Weber-Garson), die Gewährung eines außerordentlichen Zuschusses an den Verein „Union Sportive Berdorf-Consdorf 01“ in Höhe von 5.000 € für das Jahr 2019.

# Gemengen- a Schäfferot

## Questions et remarques orales au collège des bourgmestre et échevins lors de la séance du conseil communal / Mündliche Fragen und Bemerkungen an den Schöffenrat während der Gemeinderatssitzung

**La bourgmestre Jeitz** ouvre la séance par un mot de bienvenue et rappelle la situation difficile que le monde entier est en train de parcourir. Une minute de silence est dédiée aux 96 personnes décédées jusqu'à présent au Luxembourg aux suites de la maladie COVID-19.

**Le conseiller Fil** voudrait honorer les efforts des scouts qui se sont engagés à aider les personnes vulnérables pendant la phase de confinement. Il propose de leur attribuer un subside pour leurs efforts.

### Concernant le point 3 de l'ordre du jour :

- Le conseiller Bermes propose de faire surveiller le bureau d'études par un second bureau.
- Le conseiller Arlé est d'avis qu'il est plus important d'établir une soumission aussi exacte que possible.
- Le conseiller Urbing remarque que l'envergure du supplément ne se chiffrait qu'à la moitié à peu près du montant et que l'autre moitié consistait en grande partie en des travaux indispensables, qui n'ont pas été prévus lors de la planification du projet.

### Concernant le point 4 de l'ordre du jour :

- Le conseiller Urbing donne des explications sur l'exécution du projet.
- Le conseiller Bermes remarque qu'il faudra un jour entamer la réfection de la Rue de la Forêt.

### Concernant le point 6 de l'ordre du jour :

- Le conseiller Bermes s'oppose au nouveau règlement de police vu que le règlement est trop restrictif à son avis, notamment envers les agriculteurs.
- Le conseiller Fil remarque que la loi concernant le soutien au développement durable des zones rurales règlemente les activités des agriculteurs.
- Il est aussi d'avis que le respect de l'article 19, modifié suite à la remarque de la Direction de la Santé serait difficile à contrôler par les services communaux. L'alinéa 3 stipule que la plantation de chênes est à éviter à l'intérieur des agglomérations et à proximité des chemins de passage de personnes et qu'il faut particulièrement veiller à ce que les plantes, haies et arbustes plantés ne soient pas dangereux pour la santé en cas d'ingestion par des personnes, surtout par des enfants, ainsi que pour les animaux. À ce sujet le conseiller Urbing propose de rendre attentif les demandeurs d'une autorisation de construction via l'attribution de celle-ci.
- Le conseiller Arlé constate que le règlement est trop strict à différents égards et que les infractions ne sont pas assez fréquemment sanctionnées par la police. Il

donne l'exemple des voitures non immatriculées qui stationnent le long des chaussées de la commune.

- Afin de remédier au problème, le conseiller Bermes évoque l'idée d'engager des agents municipaux régionaux dans le cadre du parc naturel (Naturpark Mëllerdall).

### Concernant le point 7 de l'ordre du jour :

Le conseiller Bermes regrette que les conseillers communaux et le personnel de l'école fondamentale n'obtiennent plus de cadeaux, lesquels auraient pu être utilisés afin de faire un don.

### Concernant le point 12 de l'ordre du jour :

- Le conseiller Arlé propose de prévoir des travaux de peinture dans la Maison Relais et d'éventuellement choisir d'autres couleurs.
- Le conseiller Urbing demande de voir la convention initiale. Une copie sera transmise aux conseillers communaux, ainsi qu'une copie du premier avenant.
- Il se pose également des questions quant au bon fonctionnement de la Maison Relais et pense que la commune ne devrait pas tout accepter de bonne foi ce qui est en relation avec la Maison Relais. D'après lui, les infrastructures ne sont pas propres et le personnel enseignant est obligé de faire le nettoyage soi-même le matin. Ceci n'est pas tolérable et le service technique de la commune devrait plus souvent intervenir auprès de l'entreprise de nettoyage.
- La bourgmestre Jeitz donne l'objection que le collègue échevinal serait intervenu à plusieurs reprises pendant le nettoyage de fin d'année auprès de l'entreprise de nettoyage.
- Le conseiller Urbing demande que les infrastructures soient régulièrement nettoyées à fond, ce qui ne serait actuellement pas le cas. Il est également d'avis de comparer des propositions par d'autres prestataires de services dans le domaine de la gestion des structures d'accueil.

### Concernant le point 18 de l'ordre du jour :

- Le conseiller Fil propose afin d'optimiser l'efficacité, que l'installation des panneaux solaires sur le toit du centre polyvalent Kuerzwinkel soit gérée par la coopérative Energiepark Mëllerdall et qu'il faudrait envisager de racheter l'installation de l'entreprise Sunelec qui gère l'installation actuellement. Le conseiller demande que cette idée soit discutée lors d'une séance du Klima Team.
- L'échevin Hoffmann précise que la coopérative Energiepark Mëllerdall vise un approvisionnement énergétique indépendant et durable.

### Concernant le point 22 de l'ordre du jour :

- Le conseiller Arlé constate que le cadre défini par le règlement de subsides était trop sévère et il propose une modification du règlement concernant l'allocation

# Gemengen- a Schäfferot

de subsides annuels. Les montants résultants des calculs ne suffiraient pas aux diverses associations.

- Le conseiller Urbing propose de ne pas adapter le règlement, mais plutôt d'accorder un subside à l'association USBC01 pour le travail dans le domaine de la jeunesse.
- Le conseiller Fil propose aussi d'envisager une allocation de subside aux associations locales dans le contexte de la crise sanitaire due à la pandémie COVID-19.
- Le conseiller Bermes remarque, que dû à son courrier adressé à la ministre de l'Intérieur, il serait fort probable que les subsides pour l'année 2019 devraient être révisés.

## Concernant le point 23 de l'ordre du jour :

- Le conseiller Bermes est d'avis que l'attribution de ce subside n'est pas fondée, sachant que l'association a fait du bénéfice lors du tournoi de football « Askalcup ».
- Il propose en contrepartie d'attribuer un subside de 5.000,00€ à l'association pour le mérite dans le domaine de la jeunesse.

## Divers :

- Le conseiller Bermes se renseigne sur la réorganisation à partir du 25 mai de l'enseignement fondamental en ce qui concerne les infrastructures et le transport scolaire.

La bourgmestre Jeitz répond que la réorganisation due à la crise sanitaire serait en cours de planification.

- Le conseiller Majerus demande si la commune soutient financièrement les entreprises locales. La bourgmestre Jeitz répond que diverses communes ont soutenu les entreprises locales en suspendant les loyers pour les locaux appartenant aux communes respectives.
- Il remarque également que l'escalier et la balustrade derrière le bâtiment « Veräinsbau » à Scheidgen seraient dans un état délabré et que des travaux de réparations devraient être envisagés.
- Le conseiller Arlé constate que le monument de bombe aéroportée à Consdorf est dans un mauvais état, et que le monument pourrait être mis en peinture.
- Il remercie la bourgmestre, l'administration ainsi que le Syvicol pour les services rendus pendant ces dernières semaines du confinement dû à la crise sanitaire.
- Aussi exprime-t-il que la commission culturelle n'est pas favorable quant à l'organisation de la fête du village « Duerffest » vu la situation incertaine liée à la pandémie. Il propose l'organisation d'une fête du même genre pour la fin de l'année.  
Vu les circonstances, la bourgmestre Jeitz retient que l'organisation de la fête du village sera annulée.

Fin de la séance à 12:00 heures

Ende der Sitzung um 12:00 Uhr

